



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Centre et Est

Nos réf. : AU 1734

Vos réf. : Courriel du 25 mai 2021

Affaire suivie par : Laure MANGENOT
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 26 72 65 65- **Fax** : 04 26 72 65 69

LYON, le 10/06/21

DDT de la Marne
Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme
40 boulevard Anatole France
BP 60554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr
leo.mrad@marne.gouv.fr

Objet : PC 051 300 21 B0002 et PC 051 417 21 B0001
Commune : ISLE SUR MARNE et ORCONTE
Pétitionnaire : NEOEN (M. BARBARO Xavier)

En réponse à votre lettre visée en référence, je vous informe que le projet, tel que présenté dans le dossier de permis de construire cité en objet n'impacte aucune servitude dépendant de l'aviation civile.

Le projet est conforme à la notice d'information technique de la DGAC sur les dispositions relatives aux projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes.

La cheffe du bureau domanial mutualisé
et instruction servitudes aéronautiques.

ANNE SAULNIER |